

Renforcer la voix de la France au sein du prochain Parlement européen

L'influence de la France au sein du Parlement européen, institution devenue incontournable, dépendra des eurodéputés français qui seront élus le 25 mai 2014

Le Cercle de l'Industrie regroupe les Présidents de 34 grandes entreprises industrielles françaises, publiques et privées, et des responsables politiques issus tant de la majorité que de l'opposition parlementaire. Son objectif est double : valoriser le rôle de l'industrie dans le développement économique, et promouvoir les intérêts de l'industrie française auprès des institutions politiques françaises et européennes.

Le 25 mai 2014, la France élira pour cinq ans 74 députés au Parlement européen. Il est plus que jamais essentiel que les candidats qui figureront sur les listes françaises en position éligible soient les plus aptes à développer l'influence de la France au sein du Parlement européen.

Depuis 2009, le Parlement européen a gagné en compétences et en influence : il a été codécideur avec le Conseil des ministres de l'UE sur près de 90% des nouvelles propositions législatives qui lui ont été soumises, dans des domaines aussi divers que prioritaires, tels que la gouvernance économique et la régulation des activités financières, l'encadrement du marché des enchères carbone de l'UE, ou encore la ratification de l'ACTA (rejetée par le Parlement en 2012). Sur la question du cadre financier pluriannuel d'ici 2020, le Parlement européen a notamment obtenu des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE une réouverture des négociations en 2016, afin de tenir compte des élections européennes de mai 2014. Mais surtout, en juillet 2014, en vertu du Traité de Lisbonne, le prochain Président de la Commission sera officiellement élu par le Parlement européen. Le Conseil européen devra donc prendre en compte les résultats électoraux pour proposer au Parlement tout candidat à la présidence de la Commission européenne.

Les membres du Cercle de l'Industrie invitent les partis politiques français à tenir compte de ce contexte pour choisir les candidats qui figureront sur les listes en position éligible en mai prochain. Pour une représentation forte des intérêts de la France, il faut des eurodéputés français influents et présents dans les commissions parlementaires qui comptent, telles que les commissions « Industrie, Recherche et Energie », « Affaires économiques et monétaires », « Environnement, Santé Publique et sécurité Alimentaire », « Commerce international » ou encore « Marché intérieur et protection des consommateurs ». Or l'influence s'acquiert de deux façons : via l'activité, en étant président de commission, coordinateur d'un groupe politique au sein d'une commission, rapporteur législatif, ou en adressant des questions écrites ou orales, etc. Elle s'acquiert également via la capacité à bâtir des coalitions, qui nécessite à la fois des connaissances techniques, une capacité de négociation, et une reconnaissance par les autres eurodéputés. Cette reconnaissance peut se forger avec le temps et à condition de faire passer les priorités économiques, sociales, environnementales, etc. avant les antagonismes purement partisans. Les partis politiques allemands, qui appliquent une logique de reconduction des eurodéputés, l'ont bien compris.

C'est pourquoi, sans préjuger des critères politiques inhérents à toute désignation de candidat à une élection, le Cercle de l'Industrie invite les partis politiques français à sélectionner des candidats à la fois expérimentés, prêts à une présence active et effective à Bruxelles et à Strasbourg, et porteurs d'un projet.